

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 9 juillet 2025

Délibération du CA

Objet : Action sociale en faveur des personnels du Crous BFC.

Document(s) joint(s) :

Plaquette Action sociale 2025

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 ;

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié en 2012, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu la circulaire CNOUS du 28 mai 2025 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires ;

Exposé des motifs :

Le dispositif d'action sociale en faveur des personnels du Crous BFC s'adresse aux personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique, aux apprentis et aux contractuels de droit public en CDI et aux CDD exerçant depuis 6 mois en continu au sein de l'établissement.

Les prestations sont soumises à un quotient familial (QF) unique de 24 000 € par part fiscale dans la limite de 3,5 parts soit 84 000 €

- à compter du 1er janvier 2025 pour une personne seule
- à compter du 10 juillet 2025 pour les familles

QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales

Les prestations proposées sont mentionnées au document joint.

Article unique :

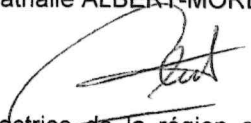
Il est proposé à l'approbation des administrateurs le dispositif d'action sociale annexé en pièce jointe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / à ~~la majorité~~ des membres du Conseil d'administration :

| |
|--|
| Nombre de membres composant le CA : 28 |
| Nombre de membres présents ou représentés : 20 |
| Quorum atteint : oui |
| Nombre de voix favorables : 20 |
| Nombre de voix défavorables : 0 |
| Nombre d'abstentions : 0 |

Fait à Besançon
Le 9 juillet 2025

La Présidente du Conseil d'administration,
Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique Bourgogne
Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités